



COMMUNE D'INNENHEIM

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

1. Note de présentation du budget primitif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note concerne, à titre obligatoire, l'ensemble des communes, quelle que soit la population (art. L. 2323-1 du CGCT) et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36).

2. Cadre général du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 08 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

3. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

3.1 / Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 943 000,- €. Les crédits sont répartis ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	329 400.00 €	373 900.00 €	44 500.00 €	13,5
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	105 500.00 €	98 000.00 €	-7 500.00 €	-7,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	132 000.00 €	168 800.00 €	36 800.00 €	27,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	73 000.00 €	86 500.00 €	13 500.00 €	18,5
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 900.00 €	20 600.00 €	1 700.00 €	9,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	318 300.00 €	298 000.00 €	-20 300.00 €	-6,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 000.00 €	22 000.00 €	-12 000.00 €	-35,3
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 300.00 €	5 300.00 €	0.00 €	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	279 000.00 €	270 700.00 €	-8 300.00 €	-3,0
014 - Atténuations de produits	121 000.00 €	121 000.00 €	0.00 €	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	112 700.00 €	119 100.00 €	6 400.00 €	5,7
66 - Charges financières	28 500.00 €	27 000.00 €	-1 500.00 €	-5,3
67 - Charges spécifiques	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	100.00 €	2 000.00 €	1 900.00 €	1900,00
Total dépenses réelles	912 000.00 €	943 000.00 €	31 000.00 €	3,4
23 - Virement à la section d'investissement	106 000.00 €	77 000.00 €	-29 000.00 €	-27,6
Total dépenses de fonctionnement	1 018 000.00 €	1 020 000.00 €	2 000.00 €	0,2

Le chapitre 011 – Charges à caractère général comprend notamment les charges afférentes à la fourniture d'énergie (eau, électricité, gaz, fioul), l'achat de consommables divers, de fournitures et petits matériels, les divers contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel, des espaces publics, les assurances, les frais de télécommunication, les fêtes et cérémonies.

Sa hausse s'explique par la hausse des matières premières, des coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux et des installations et des primes d'assurance.

Une réserve de crédits a été prévue notamment pour les frais d'actes et de contentieux, la commune ayant deux recours en cours devant le Tribunal Administratif.

Enfin, des travaux d'entretien de la voirie sont envisagés pour un coût estimatif de 30 000,-€, d'où une forte augmentation sur ce chapitre.

Le chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal chapitre des dépenses avec celui des charges à caractère général.

Ce chapitre comprend la masse salariale dont les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail et la refacturation de la Ville d'Obernai pour la mise à disposition de la police pluricommunale pour 12 000,-€/an.

Les effectifs sont stables

La Commune d'Innenheim emploie :

- 2 secrétaires (1 titulaire et 1 contractuelle)
- 2 ouvriers communaux polyvalents (1 titulaire et 1 contractuel)
- 1 ATSEM (contractuelle)

La légère baisse de ce chapitre s'explique par le départ à la retraite d'un ouvrier communal titulaire en octobre 2024. Son remplacement a été pourvu par un agent contractuel.

Si les finances le permettent, un poste d'ATSEM contractuel sera créé d'ici la rentrée scolaire 2025/2026.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits correspond à la contribution de la Commune d'Innenheim au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 118 064,- € et au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 1 536,- € (la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile prenant à sa charge 2 587,- € sur les 4 123,- € dus par la Commune d'Innenheim).l

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante concerne les indemnités allouées au élu et charges y afférentes, la contribution annuelle au Service d'Incendie et de Secours 29 116,50 € soit une augmentation de 3,68% par rapport à 2024) et le versement de subventions aux diverses associations.

Le chapitre 66 – charges financières représente essentiellement le montant des intérêts dus au titre des emprunts en cours qui continuent de diminuer.

1.2 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions auxquelles se rajoutent une partie de l'excédent reporté de l'année n-1.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2025 représentent 1 002 741.26 € et sont réparties ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0,0
70 - Produits des services, domaine et ventes dive	17 500.00 €	19 750.00 €	2 250.00 €	12,8
73 - Impôts et taxes	94 000.00 €	87 000.00 €	-7 000.00 €	-7,4
731 - Impositions directes	661 500.00 €	695 250.00 €	33 750.00 €	5,1
74 - Dotations et participations	89 500.00 €	86 500.00 €	-3 000.00 €	-3,4
75 - Autres produits de gestion courante	112 072.64 €	108 241.26 €	-3 831.38 €	-3,4
76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,0
77 - Produits spécifiques	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0,0
Total recettes réelles	1 018 000.00 €	1 002 741.26 €	-15 258.74 €	8,7
002 - Excédent de fonctionnement reporté	37 427.36 €	17 258.74 €	-20 168.62 €	-53,9
Total recettes de fonctionnement	1 018 000.00 €	1 020 000.00 €	2 000.00 €	0.2

Les principaux postes de recettes sont :

Le chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses correspond aux concessions dans le cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public dues par les différents concessionnaires de réseaux, une partie du produit de la location de la chasse.

Les impôts et taxes (chapitres 73 et 731) : il s'agit des impôts locaux. Comme chaque année, les bases imposables ont été majorées par l'Etat. (1,5% en 2025).

Le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taux cette année.

La fiscalité : les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,41%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,44%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 19,80 %

Dans le cadre de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, la commune perçoit une allocation compensatrice.

Ce chapitre comprend également les allocations compensatrices d'un montant de 56 919,- € de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au titre de la compensation de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises) dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette compensation est bloquée depuis 2015.

Chapitre 74 : les dotations et participations versées par l'Etat. Il s'agit de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale, en légère baisse en 2025. A noter que le Fonds de Compensation de la TVA a été supprimé au 1^{er} janvier 2025 pour les dépenses de fonctionnement auparavant éligibles.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, correspond aux recettes liées aux locations des bâtiments communaux (loyers et charges). Les recettes attendues sont stables.

Ce chapitre peut fluctuer en fonction de l'occupation de ces bâtiments.

4. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

4.1 / Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
001 - Déficit d'investissement reporté	9 451.63 €	66 471.37 €	57 019.74 €	603,3
13 - Subventions d'investissement reçues	10 000.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	145 048.37 €	278 000.00 €	132 951.63 €	91,7
21 - Immobilisations corporelles	498 000.00 €	330 228.63 €	-167 771.37 €	-33,7
27 - Autres immobilisations financières	100.00 €	100.00 €	0.00 €	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	662 600.00 €	674 800.00 €	12 200.00 €	3,4
45-01 - TIERS - LOTISSEMENT IM GAENSBUEHL	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	0,0
041 - Opérations patrimoniales	500.00 €	7 200.00 €	6 700.00 €	1340,0
Total dépenses d'ordre	500.00 €	7 200.00 €	6 700.00 €	1340,0
Total dépenses d'investissement	663 100.00 €	782 000.00 €	118 900.00 €	17,9

Les principaux projets de l'année 2025 sont :

- Paiement du solde des travaux aménagement paysager et de la voirie intérieure du cimetière.
- Restauration des calvaires. Un des deux calvaires a déjà été restauré. Nous attendons la mise en place du second, le plus grand toujours en atelier de restauration.
- Clôturer l'aire de jeux rue du Stade pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Initialement prévu en 2024, ces travaux devraient être réalisés en 2025.
- Le grand projet que portera la commune en 2025 est la restauration des deux courts de tennis pour une dépense prévisionnelle de 66 000,- €. Cette opération sera neutre pour la commune puisque nous espérons bénéficier de 41 300,-€ d'aides (Ligue départementale de Tennis, CeA, Région Grand Est) et de 9 800,- € de FCTVA. Le restant sera pris en charge par le Tennis Club.
- Une autre grande dépense que nous devons prévoir, est le remplacement du tracteur qui commence à donner des signes de faiblesse et nous coûte cher en entretien annuel.
- La commune va poursuivre ses démarches pour la création d'un lotissement au lieudit Im Gaensbuehl. La commune porte le projet et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Pour ce faire, elle a été amenée à créer un budget annexe. Les frais afférents à ce lotissement seront imputés sur ce budget annexe sauf pour les particuliers participant à l'opération pour lesquels dépenses et recettes seront imputées sur un compte de tiers dans le budget principal (chap. 45). Ce chapitre permet d'établir une comptabilité distincte pour une opération bien précise (opération pour compte de tiers n° 01). En l'occurrence, toutes les écritures comptables (dépenses au 458101 et recettes au 458201) qui seront effectuées sous mandat au bénéfice des particuliers prenant part à la création de ce lotissement doivent s'équilibrer. Chaque dépense sera immédiatement équilibrée par une recette.

En raison d'une situation financière difficile, la commune est toujours encore contrainte de limiter ses investissements.

4.2 / Les recettes d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	316 700.00 €	336 000.00 €	19 300.00 €	6,1
13 - Subventions d'investissement reçues	140 726.00 €	180 100.00 €	39 374.00 €	27,9
16 - Emprunts et dettes assimilés	99 174.00 €	81 700.00 €	-17 474.00 €	-17,6
Total recettes réelles hors opérations	556 600.00 €	597 800.00 €	41 200.00 €	7,4
45-01 - TIERS - LOTISSEMENT IM GAENSBUEHL	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	0,0
Total recettes opérations d'invest.	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	0,0
021 - Virement de la section de fonctionnement	106 000.00 €	77 000.00 €	-29 000.00 €	-27,4
041 - Opérations patrimoniales	500.00 €	7 200.00 €	6 700.00 €	1340,0
Total recettes d'ordre	106 500.00 €	84 200.00 €	-22 300.00 €	-20,9
Total recettes d'investissement	663 100.00 €	782 000.00 €	118 900.00 €	17,9

Chapitre 10

- un excédent de fonctionnement de 2024 capitalisé au 1068 pour un montant de 280 000,-€
- du FCTVA sur les dépenses d'investissement 2024
- de la Taxe d'Aménagement

Chapitre 13

- subventions attendues :
- pour la restauration des courts de tennis
 - DETR pour l'extension du cimetière (solde)
 - Recette exceptionnelle prévisionnelle de 87 000,- € au 1348 grâce au remboursement de frais de viabilisation de deux terrains d'anciens lotissements, frais qui n'avaient pas été payés à l'époque.

Chapitre 16

Une provision pour un éventuel emprunt nous permettant d'équilibrer la section d'investissement.

Chapitre 45

Contrebalance le chapitre 45 des dépenses d'investissement.

Chapitre 021

Ce chapitre permet un virement de crédit de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire uniquement. C'est de l'autofinancement.

Chapitre 041- Opérations patrimoniales

Il s'agit des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement qu'on retrouve en dépenses et en recettes. Ces crédits nous permettent d'inscrire à l'inventaire de la commune les biens acquis à l'euro symbolique mais que nous devons intégrer pour leur valeur vénale.

- La Commune d'Innenheim souhaite vendre à Obernai Habitat la propriété HESS, située 85, rue du Général de Gaulle. Ces biens ont fait l'objet d'une préemption via l'Etablissement Public Foncier d'Alsace en 2020. Le bailleur social doit y créer des logements sociaux. Le projet est en cours

➤ Autre projet en cours, la vente de parcelles communales situées au lieudit *Mittelgewann* pour permettre l'aménagement d'une zone d'activité. Cette opération, initiée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile a pris du retard, compte tenu du refus de certains propriétaires de vendre leur(s) terrain(s).

5. Etat de la dette

Un prêt relais de 150 000,- € sur 2 ans avait été contracté en 2023 pour rembourser un autre prêt relais mobilisé en 2021, lui-même déjà souscrit pour liquider un premier prêt relais. Cet emprunt arrive à échéance en 2025 et devra être remboursé. Cette dette pèse lourd sur le capital à rembourser en 2025 et paralyse les investissements.

Un emprunt souscrit en 2015 pour des travaux de voirie (aménagement de la rue du Général de Gaulle) arrive à terme en juillet 2025 (Montant de la dette initiale : 224 133,84 €).

Au 1^{er} janvier 2025, la dette du budget de la Commune d'Innenheim compte encore 8 emprunts en cours.

Montant de la dette à l'origine	: 1 804 133,84 € (prêt relais inclus)
Montant du capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	: 900 392,49 €
Montant du capital à rembourser en 2025	: 275 773,39 € (dont 150 000,€ pour le prêt relais)
Montant des intérêts à rembourser en 2025	: 20 659,53 €
En-cours de la dette par habitant (capital au 01.01.2025 / nbr hab.):	719,- €

6. Principaux ratios

Population légale au 1 ^{er} janvier 2025	: 1 252 (source INSEE)
Dépenses réelles de fonctionnement 2025/ population	: 753,19 €/habitant
Recettes réelles de fonctionnement 2025/population	: 870,40 €/habitant
Produit des impositions directes attendu/population	: 555,31 €/habitant

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT IM GAENSBUEHL

Le budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl, répond aux mêmes règles budgétaires et comptables que le budget principal auquel il est rattaché.

Le Conseil Municipal a décidé la création du lotissement Im Gaensbuehl, par délibération du 28 juin 2023 et la constitution d'un budget annexe le 06 août 2024.

Le projet a pris du retard pour des raisons indépendantes de la volonté de la municipalité, notamment pour la détermination de son emprise ; l'intégration de certaines parcelles appartenant à des particuliers étant incertaine pour le moment. Tant que le périmètre définitif de ce lotissement n'aura pas été validé, la commune ne souhaite pas engager de frais.

Nous espérons néanmoins la situation se débloque rapidement et que le permis d'aménager sera déposé avant fin de l'année 2025.

Le budget 2025 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total dépenses réelles	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total dépenses de fonctionnement	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
042 - Variation des en cours	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total recettes d'ordre	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total recettes de fonctionnement	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
001 - Déficit d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0
Total dépenses réelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0
040 - Opérations d'ordre (stocks)	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total dépenses d'ordre	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total dépenses d'investissement	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
BUDGET 2025				
Chapitres - Désignation	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
16 - Emprunts et dettes assimilés	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total recettes réelles	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6
Total recettes d'investissement	90 000.00 €	140 000.00 €	50 000.00 €	55.6

Les principales dépenses prévues en 2025 seront principalement liées à l'acquisition de terrains, aux frais d'études nécessaires pour déposer le permis d'aménager, aux frais du cabinet de géomètre chargé du dossier et divers petits travaux.

Fait à Innenheim, le 08 avril 2025

Le Maire,

Jean-Claude JULLY.

